

Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LABEL BRUT POUR LE SPECTACLE COFFRE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du Patrimoine,
VU la décision n° 299-2025 du 13 octobre 2025 décidant la signature d'un contrat de cession avec LABEL BRUT domicilié 14, rue des Forges 53360 HOUSSAY pour 3 représentations du spectacle Coffre au théâtre l'Eclat.

CONSIDERANT la nécessité de changer le contrat de cession suite à la prise en charge des frais de transports par la salle « Le Volcan » dans le cadre de la tournée « Mieux produire, mieux diffuser ».

Le Maire décide d'abroger la décision 299-2025 du 13 octobre 2025.

Le Maire décider de signer un contrat de cession avec LABEL BRUT domicilié 14, rue des Forges 53360 HOUSSAY pour trois représentations du spectacle « COFFRE » au théâtre l'Eclat les 28 et 29 novembre 2025 pour un montant de 5064 €

Le Maire décide de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de défraiements pour un montant de 327,58 € TTC.

Les frais de transports seront pris en charge par la salle « Le Volcan ».

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseil Général en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

